

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 DECEMBRE 2017

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	8
Nombre de votants	11

L'an deux mille dix-sept, le lundi 18 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Isabelle GORIN, Romary DESMOUGIN, Sylvain ICHARD, Pascal BAUDIN, Philippe EXCOFFIER, Éric TALLIA .

Absents ayant donné procuration : Marie Paule FAUGERAS à Philippe BAUDIN – Bernard EXCOFFIER à Pascal BAUDIN – Alexandra BAUDIN à Alexandre ALBRIEUX.

Date de convocation : 12/12/2017.

I – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Monsieur l'adjoint en charge des finances présente deux décisions modificatives budgétaires. La première concerne le budget principal de la collectivité, la seconde celui du budget l'eau et de l'assainissement.

Budget communal M14

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D 60611 Eau et assainissement		65.00 €		
D 60632 Fourniture petit équipement		1 464.00 €		
D 6064 Fournitures administratives		6 126.00 €		
D 6132 Locations immobilières		1 565.00 €		
D 60612 Energie électricité		291.00 €		
D 61521 Entretien de terrains		2 866.00 €		
D 615228 Autres bâtiments		287.00 €		
D 61524 Entretien bois et forêt		3 064.00 €		
D 6161 Assurances multirisque		439.00 €		
D 6231 Annonces et insertions		320.00 €		
D 6232 Fêtes et cérémonies		3 662.00 €		
D 6237 Publications		1 300.00 €		
D 6262 Frais de communication	954.00 €			
D 6281 Concours divers	27 700.00 €			
D 62878 Remb. Autres organismes	5 700.00 €			
D 63512 Taxes foncières		11 600.00 €		
D 637 Autres impôts et taxes		1 305.00 €		
TOTAL D 011 Charges à caractère général	34 354.00 €	34 354.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	34 354.00 €	34 354.00 €	0.00 €	0.00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
INVESTISSEMENT				
2313 OP 135 Construction Mairie	400.00 €			
2315 OP 138 Déchetterie		400.00 €		
TOTAL	400.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €

Approuvé à l'unanimité.

Budget eau et assainissement - M49

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
6063 Fourn. d'entretien et de petit équip.	1 835.00 €			
Réseaux		1 835.00 €		
TOTAL D 011 Charges à caractère général	1 835.00 €	1 835.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	1 835.00 €	1 835.00 €	0.00 €	0.00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
INVESTISSEMENT				
2315 OP 039 Réservoirs	2 200.00 €			
2315 OP 045 Chambres de Vannes		2 200.00 €		
TOTAL	2 200.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €

Approuvé à l'unanimité

II –AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, l'arrêté N° PC.073.307.17R6001 autorisant la construction du télésiège de « La Sandonière » et l'arrêté n°PA.073.307.17R6001 autorisant l'aménagement de deux pistes de ski en association avec la construction de ce télésiège ont été attaqués par les associations FRAPNA Savoie, « Vivre et Agir en Maurienne » et « Valloire Nature Environnement et Avenir ».

Il explique que, dans la délibération de délégation d'attribution et de fonction donnée par le Conseil Municipal au Maire, il ne peut ester en justice que pour les cas prévus par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents autorise Monsieur le Maire à ester en justice dans cette action particulière et prend acte que la SELARL CDMF AVOCATS AFFAIRES PUBLIQUES, Maître Frédéric PONCIN a été désigné pour défendre la Commune.

III – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- **SEMVAL** présenté par **Alexandre ALBRIEUX**

Divers travaux ont été réalisés cet été, notamment :

- l'aménagement d'une zone ludique sur la piste du petit déjeuner,
- la construction d'un tunnel sous la piste du stade

- le remplacement du télésiège de Prévareil,
- différentes grandes inspections sur les télésièges.

La saison d'hiver se prépare avec une production optimale de neige de culture.

Après un audit de la chambre régionale des comptes, précisant différentes notions comptables, la SEMVAL se classe en 2^{ème} position des sociétés exploitantes de remontées mécaniques, derrière la SETAM.

IV – QUESTIONS DIVERSES

– Avenant n°1 au marché : Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur Michel PROTSENKO du cabinet PROANDCO, soumet un avenant au marché de révision du Plan Local d'Urbanisme d'un montant de 3 000 € HT.

Cet avenant concerne les OAP (orientation d'aménagement et de programmation) des hameaux des Mélèzes, des Garands et la zone de Grange Bernard.

Le nouveau montant du marché est de : 32 950 € HT.

Approuvé à l'unanimité

V – INFORMATIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.